



Erreur de procédure : liquidation / depot de bilan

Par **mercedes**, le **22/10/2009** à **20:16**

Bonjour, rnrnMa société est actuellement en liquidation (enregistrement auprès du centre des impôts et parution dans le journal légal) sur conseil du comptable, mais je me rend compte aujourd'hui, que des factures ne pourront être payées et une partie du découvert ne pourra être soldée. rnrnJ'ai rendez-vous prochainement avec la chambre des métiers pour la radiation du registre des sociétés . rnrnQuand la procédure de liquidation est partie, je pensais avoir assez d'argent qui devait rentrer pour tout solder, mais ce n'est pas le cas, il aurait fallu entamer une procédure de dépôt de bilan. rnrnMa question est : est-il possible de recommencer la procédure de dépôt de bilan? Si c'est trop tard, je devrais rembourser les dettes de la société moi même? rnrnJ'ai vraiment besoin d'aide, j'ai peur d'avoir surestimer les rentrées d'argent prévues (y compris un remboursement RSI qui se révèle être inférieur à mes attentes) et je ne pourrais pas tout payer. rnrnMerci d'avance pour vos réponses et conseils.